

**Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie  
2 rue des Soeurs Grises  
80600 - DOULLENS**

Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de travaux

---

**Accord cadre travaux de voirie 2027-2030**

Appel d'offres ouvert

En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.












---

**Règlement de la Consultation (R.C.)**

**Date limite de remise des offres :**

**17 Août 2026 à 12h00**

## POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE

	<p>Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de Travaux</p> <p><u>Objet</u> : Accord cadre travaux de voirie 2027-2030</p>
	<p><u>Acheteur</u> :</p> <p>Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie 2 rue des Soeurs Grises 80600 - DOULLENS</p>
	<p>Accord-cadre passé en appel d'offres ouvert, en application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.</p> <p>CCAG applicable à l'accord-cadre : CCAG Travaux.</p>
	<p>L'accord-cadre est divisé en 3 lots.</p>
	<p>Profil acheteur :</p> <p><a href="https://marchespublics596280.fr">https://marchespublics596280.fr</a></p>
	<p>Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.</p>
	<p>L'offre est valable 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.</p>
	<p>Aucune négociation n'est prévue.</p>
	<p>Les informations concernant les variantes sont indiquées au sein du présent document.</p>
	<p>Les informations concernant les prestations supplémentaires éventuelles sont indiquées au sein du présent document.</p>
	<p>Code CPV principal de la consultation : 45233140-2 : Travaux routiers</p>

## SOMMAIRE

---

ARTICLE 1.	DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	4
1.1.	Objet de la consultation.....	4
1.2.	Codes CPV.....	4
1.3.	Durée.....	4
ARTICLE 2.	DOSSIER DE CONSULTATION.....	5
ARTICLE 3.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	5
3.1.	Procédure de passation.....	5
3.2.	Allotissement.....	5
3.3.	Renseignements complémentaires.....	5
ARTICLE 4.	PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE.....	5
4.1.	Dossier de candidature.....	5
4.2.	Sous-traitance.....	6
4.3.	Groupements d'opérateurs économiques.....	7
ARTICLE 5.	PRÉSENTATION DE L'OFFRE.....	7
5.1.	Présentation du dossier d'offre.....	7
5.2.	Variantes.....	8
5.3.	Prestations supplémentaires éventuelles.....	8
5.4.	Délai de validité.....	8
ARTICLE 6.	CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE.....	8
ARTICLE 7.	MODALITÉS DE REMISE DES PLIS.....	13
ARTICLE 8.	ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE.....	14
ARTICLE 9.	LITIGES ET DIFFÉRENDS.....	15

## ARTICLE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### 1.1. Objet de la consultation

**Objet des travaux :** Accord cadre travaux de voirie 2027-2030.

L'accord-cadre est divisé en lots comme suit :

**LOT 1 - Travaux d'investissement :**

Le montant de commande du lot est limité à 4.000.000,00 € HT.

**LOT2 - Travaux d'entretien :**

Le montant de commande du lot est limité à 4.000.000,00 € HT.

**LOT 3 - Essais et contrôles :**

Le montant de commande du lot est limité à 400.000,00 € HT.

### 1.2. Codes CPV

Le code CPV principal de l'accord-cadre est le suivant : 45233140-2 - Travaux routiers

Code(s) CPV secondaire(s) :

Lot n° 1 : Travaux d'investissement : **45233120-6** – Travaux de construction de routes

Lot n° 2 : Travaux d'entretien : **45233141-9** – Travaux d'entretien routier

Lot n° 3 : Essais et contrôles : **71630000-3** – Services de contrôle et d'essais techniques

### 1.3. Durée

**LOT 1 - Travaux d'investissement et LOT2 - Travaux d'entretien**

Durée :

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 48 mois.

La durée de l'accord-cadre commence à courir à partir de la date de commencement qui sera définie par ordre de service.

Période de préparation :

Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG travaux, une période de préparation de 1 mois est prévue.

Délai d'exécution : Définie dans chaque bon de commande

**LOT 3 - Essais et contrôles:**

Durée :

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 48 mois.

La durée de l'accord-cadre commence à courir à partir de la date de commencement qui sera définie par ordre de service.

#### Période de préparation :

Une période de préparation de 15 jours ouvrés est prévue.

Délai d'exécution : Définie dans chaque bon de commande

## **ARTICLE 2. DOSSIER DE CONSULTATION**

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 10 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents de l'accord-cadre, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

## **ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **3.1. Procédure de passation**

Conformément aux articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, le marché est passé par appel d'offres ouvert.

Conformément à l'article R. 2162-2 du code de la commande publique, l'accord-cadre mono-attributaire sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même code.

### **3.2. Allotissement**

Un candidat peut remettre une offre pour chacun des lots.

Le maître d'ouvrage ne limite pas le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat.

### **3.3. Renseignements complémentaires**

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante :

<https://marchespublics596280.fr>

## **ARTICLE 4. PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE**

### **4.1. Dossier de candidature**

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

N°	Capacité économique et financière du candidat	Lot
1	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.	Tous les lots

N°	Capacité technique et professionnelle du candidat	Lot
1	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.	Tous les lots
2	Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.	Tous les lots
3	Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.	Tous les lots

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que le maître d'ouvrage peut obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

#### 4.2. Sous-traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché;

- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics;
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

### 4.3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées. L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

## ARTICLE 5. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

### 5.1. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

N°	Description
1	L'acte d'engagement Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre. En cas d'allotissement, le candidat établira un acte d'engagement par lot.
2	Le bordereau des prix unitaires (BPU) dûment rempli en chiffres et en lettres

3	Le détail quantitatif estimatif (DQE) de référence dûment rempli
4	Le relevé d'identité bancaire
5	Le mémoire technique
6	Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant

## 5.2. Variantes

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée.  
Aucune variante n'est prévue par le maître d'ouvrage.

L'offre doit être strictement conforme aux pièces de l'accord-cadre.  
En cas de présentation d'une variante, seule l'offre de base sera prise en compte.

## 5.3. Prestations supplémentaires éventuelles

L'accord-cadre ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

## 5.4. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 180 jours calendaires, prenant cours à compter de la date limite de remise des offres.

## ARTICLE 6. CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE

Le maître d'ouvrage attribue l'accord-cadre au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution de l'accord-cadre.

- Pour les lots n°01 et n°02 :

<p><b>Prix</b></p> <p>Définition et appréciation du critère : Ce critère est jugé à travers le montant du détail estimatif de référence</p> <p>Note du Prix = (Montant de l'offre la plus basse / Montant de l'offre examinée) x 50.</p>	<p>50 / 100</p>
<p><b>Valeur technique</b></p> <p>Définition et appréciation du critère : Les éléments pris en compte dans l'analyse de la valeur technique de l'offre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les moyens humains et matériels propre aux chantiers de la CCTNP, (note / 10)</li> <li>– La qualité des matériaux fournis et les garanties apportées, (note / 10)</li> <li>– L'organisation entièrement contextualisée pour répondre au <b>chantier type</b> défini ci-après, depuis la réception du bon de commande à la levée de réserve.</li> </ul> <p>Cela devra comprendre à minima : les détails de préparation, le</p>	<p>50 / 100</p>


planning, organisation générale (Sous-traitant, MOE, MOE, commune, concessionnaires etc.), l'accompagnement technique, les dispositions prises pour la sécurité, pour le respect de l'hygiène et pour la propreté du chantier, dispositions prises pour minimiser la gêne et les nuisances pour les riverains et usagers, (note / 15)

- l'engagement environnemental pris pour limiter son empreinte carbone, valoriser les déchets issus des chantiers, optimiser les circuits courts, réemployer des matériaux recyclés, (note / 10)
- l'engagement social pris pour assurer la qualité de vie au travail des salariés, les formations et montées en compétences, les heures d'insertions proposées. (note / 5)

La somme des diverses notes obtenues sur ces différents points permettra l'obtention d'une note globale sur 50 points.

## Chantier type LOT1

La CCTNP souhaite requalifier la rue de l'église à Doullens. Voici ci-dessous les éléments fournis par la maîtrise d'œuvre. L'étude préalable atteste l'absence d'amiante, mais une présence de HAP entre 500 et 900mg/kg sur les 2 tests.

Numéro	Localisation
12 - N2	Place de l'église
<p>Travaux prévus</p> <p>Reprise complète de la rue avec :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- retrait de couche de roulement existante</li><li>- purge des dégradations</li><li>- mise en place d'un enrobés sur l'ensemble de la voirie</li></ul> <p>Il nous paraît indispensable de traiter les zones de stationnement en bataille à charge communale en même temps que la voirie</p> <p><i>Estimation d'une reprise complète en enrobés :</i></p> <p style="text-align: right;">17 465,12 €</p> <p><i>Estimation d'une reprise en pavés drainants des stationnements en bataille et en enrobés des stationnement longitudinaux</i></p> <p style="text-align: right;">41 651,86 €</p> <p><b>Coût : 67 772,00€HT</b></p> <p><i>Dont 2045€ d'essais géotechniques</i></p> <p><b>Part CCTNP (70%)</b></p> <p style="text-align: right;"><b>47 440,40€HT</b></p> <p><b>Part Communale (30%)</b></p> <p style="text-align: right;"><b>20 331,60€HT</b></p> <p style="text-align: right;">(+ 17 465,12€HT ou (+) 41 651,86€HT</p>	
	


**DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF**

Revision

N° DE PRIX	DESIGNATION DES TRAVAUX	U.M	Place de l'Eglise		
			PRIX	QUANTITE	MONTANT
<b>I- Travaux préparatoires</b>					
<b>Installations de chantier</b>					
102	Installation de chantier par commune Travaux compris entre 1500 € H.T et 5000 € H.T	F			
103	Installation de chantier par commune Travaux compris entre 5000 € H.T et 20000 € H.T	F			
104	Installation de chantier par commune Travaux compris entre 20000 € H.T et 50000 € H.T	F			
105	Installation de chantier par commune Travaux supérieur à 50000 € H.T	F			2 344,42 €
<b>Sécurisation du chantier</b>					
106	Mise en place de déviation sur voie communale	F			
107	Signalisation de chantier	J			767,66 €
108	Feux tricolores	J			
<b>Curage des accotements aménagés</b>					
115	Dépose de bordure de tous types	M			
<b>Curage de la voirie</b>					
117	Sciage profondeur < 10 cm	M			104,40 €
122	Fraisage de 0 à 6 cm	M2			8 484,00 €
124	Plus value aux prix 122/123 pour présence d'HAP de 50 à 500	T			
125	Plus value aux prix 122/123 pour présence d'HAP supérieurs à 500	T			6 300,00 €
<b>Maçonnerie</b>					
128	Béton B25 pour ouvrages divers (< 6m3)	M3			
129	Béton B25 pour ouvrages divers (> 6m3)	M3			
<b>Mises à niveau et remplacement</b>					
130+	Dispositif de fermeture sous chaussée ou trottoir				
131	Mise à niveau regard de visite ou BE sous trottoir ou chaussée	U			1 022,30 €
<b>Total Travaux préparatoires</b>					<b>19 042,80 €</b>
<b>II Travaux de bordurage</b>					
201	Remplacement de bordurage et caniveaux en place	M			
<b>Caniveaux</b>					
203+	<b>Fourniture et pose de caniveau avec fondation</b>				
203.6	caniveau en béton armé coulé en place	M			
<b>Reprise de voirie</b>					
207	Reprise de chaussée après bordurages sans fondation	M2			
<b>Total Travaux de bordurage</b>					
<b>III Travaux de voirie</b>					
<b>Création de voirie</b>					
301	Terrassement pour encaissement > 2,50 m	M3			
303	Evacuation de déblais en décharge	M3			
305	Fond de forme de largeur > 2,50 m	M2			
307	Géotextile	M2			
309	Grave 0/31.5 recyclée (>250T)	T			
315+	<b>Graves-Bitume (GB) 0/14 ou 0/20</b>				
315.2	Graves-Bitume (GB) 0/14 ou 0/20 de classe 3 (>50T)	T			
316+	<b>Bétons Bitumineux Semi-grenu BBSG 0/10 ou 0/14</b>				
316.2	Bétons Bitumineux Semi-grenu BBSG 0/10 Classe 3 (>50T)	T			37 087,20 €
318	Purge profonde en GNT et grave bitume sans revêtement	M2			
319	Purge profonde en GNT et grave bitume y compris revêtement	M2			
320	Purge moyenne en grave non traitée sans revêtement	M2			9 597,00 €
321	Purge moyenne en grave non traitée y compris revêtement	M2			
<b>Total Travaux de voirie</b>					<b>46 684,20 €</b>
<b>V Travaux de signalisation</b>					
<b>Signalisation horizontale</b>					
502	Signalisation horizontale (marquage résine)	M			
504	Passage piétons, zebra ou bande stop en résine	M2			
<b>Total Travaux de signalisation</b>					
<b>RECAPITULATIF</b>					<b>TOTAL H.T. 65 727,00 €</b>

## Chantier type LOT2

La CCTNP souhaite entretenir la VC3 située entre Naours et la Vicogne située entre. Voici ci-dessous les éléments fournis par la maîtrise d'œuvre. L'étude préalable atteste l'absence d'amiante, mais une présente de HAP de 30mg/kg sur un test et entre 600 et 800mg/kg sur les 3 autres tests.

Numéro	Localisation
3 - N2	VC n°3 de Naours à la Vicogne
<p>Travaux prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Purges importantes sur les zones de dégradations</li> <li>- Dérasement global</li> <li>- Enduits sur l'ensemble</li> </ul>	
<p>Coût : <b>90 933,70€HT</b></p> <p><i>Dont 1 365€ d'essais géotechniques</i> Pas d'amiante, présente de HAP négligeable</p> <p><b>Part CCTNP (70%)</b> <span style="float: right;"><b>63 653,59€HT</b></span></p> <p><b>Part Communale (30%)</b> <span style="float: right;"><b>27 280,11€HT</b></span></p>	
	

### DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

			VC n°3 de Naours à la Vicogne		
N° DE PRIX	DESIGNATION DES TRAVAUX	U.M	PRIX	QUANTITE	MONTANT
<b>I - Travaux préparatoires</b>					
<b>Installations de chantier</b>					
105	Installation de chantier par commune Travaux supérieur à 50000 € H.T	F			1 270,00 €
<b>Sécurisation du chantier</b>					
106	Mise en place de déviation sur voie communale	F			657,90 €
107	Signalisation de chantier	F			558,60 €
<b>Préparation des accotements</b>					
111	Dérasement d'accotement	M2			9 936,00 €
<b>Curage de la voirie</b>					
120	Balayage au balai aspirateur	J			1 938,00 €
<b>Total Travaux préparatoires</b>					<b>14 360,50 €</b>
<b>III Travaux de voirie</b>					
321	Purge moyenne en grave non traitée y compris revêtement	M2			30 600,00 €
322	Purge superficielle pour réparation de dégradations diverses	M2			
<b>Enduit superficiel d'usure</b>					
327+	Enduit superficiel d'usure MCSG 6/10	M2			1 175,00 €
327.4	Enduit bicouche	M2			39 636,00 €
328	F. et mise en o. manuelle d'enrobés 0/6	T			3 797,20 €
<b>Total Travaux de voirie</b>					<b>75 208,20 €</b>
<b>RECAPITULATIF</b>				<b>TOTAL H.T.</b>	<b>89 568,70 €</b>

- Pour le lot n°03 :

<p><b>Prix</b></p> <p>Définition et appréciation du critère : Ce critère est jugé à travers le montant du détail estimatif de référence</p> <p>Note du Prix = (Montant de l'offre la plus basse / Montant de l'offre examinée) x 50.</p>	50 / 100
<p><b>Valeur technique</b></p> <p>Définition et appréciation du critère :</p> <p>Les éléments pris en compte dans l'analyse de la valeur technique de l'offre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– les moyens humains mis en œuvre pour réaliser les prestations (note / 10)</li> <li>– les moyens techniques mis en œuvre pour réaliser les prestations (note / 10)</li> <li>– l'organisation générale proposée pour mener à bien des prestations confiés, de la réception du bon de commande à la remise du rapport d'études (note / 15)</li> <li>– l'engagement environnemental pris pour limiter son empreinte carbone, valoriser les déchets issus des chantiers, optimiser les circuits courts, réemployer des matériaux recyclés, (note / 10)</li> <li>– l'engagement social pris pour assurer la qualité de vie au travail des salariés, les formations et montées en compétences, les heures d'insertions proposées. (note / 5)</li> </ul> <p>La somme des diverses notes obtenues sur ces différents points permettra l'obtention d'une note globale sur 50 points.</p>	50 / 100

Les critères sont listés par ordre décroissant d'importance. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre la plus avantageuse suivant cette évaluation.

#### **ARTICLE 7. MODALITÉS DE REMISE DES PLIS**

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

#### **Transmission par voie électronique**

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : <https://marchespublics596280.fr>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

#### **Copie de sauvegarde**

Il est rappelé que le candidat peut, s'il le souhaite, faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres soit sur un support papier ou sur support physique électronique, soit par voie électronique.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur ou à l'autorité concédante sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention " copie de sauvegarde ".

La copie de sauvegarde adressée par voie électronique est transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du code de la commande publique).

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur ou l'autorité concédante.

#### **ARTICLE 8. ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE**

Au terme de la procédure, le maître d'ouvrage demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer l'accord-cadre de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.
- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP
- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

## **ARTICLE 9. LITIGES ET DIFFÉRENDS**

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal Administratif d'Amiens

Tél. : 03 22 33 61 70

Email : greffe.ta-amiens@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes:

Tribunal Administratif d'Amiens

Tél. : 03 22 33 61 70

Email : greffe.ta-amiens@juradm.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).